



NOTE DE SUIVI

**Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-
Capitale du 10 juin 2010 relatif à la protection des eaux souterraines
contre la pollution et la détérioration**

Référence avis	A-2016-013-CES
Avis du Conseil rendu le	18 février 2016
Arrêté promulgué le	26 mai 2016
Arrêté publié le	8 juillet 2016

La présente note de suivi se limite à prendre acte de la publication de cet arrêté au moniteur belge dans la mesure où d'une part, le Conseil n'a formulé aucune demande dans son avis et d'autre part, aucune modification n'est intervenue dans l'avant-projet d'arrêté qui a été soumise à l'avis du Conseil.

*
* *
*